



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE DES BONNES PRATIQUES LINGUISTIQUES

À L'ATTENTION DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Retour d'expérience
Utilisateur Recrutement Donnée(s)
Plan d'affaires Mettre au courant
Jeune entreprise innovante
Feuille de route Capacité à diriger
Entreprise en croissance
Équipe

Terminologie
SPORTS



SOMMAIRE

Introduction	3
Première partie	4
1.1. Un espace francophone mondialisé et en développement	5
1.2. Le français, langue historique de l'Olympisme	6
Lexique de mots français dans le sport international :	6
1.3. Le sport francophone : un potentiel économique élevé	8
Deuxième partie	10
2.1. Communication interne et externe en français	11
2.2. Communication en contexte multilingue	13
2.3. Le français incarne un atout stratégique pour le rayonnement à l'international	14
Qu'est-ce que la délégation ministérielle à la francophonie sportive ?	17
Définition de la Francophonie Sportive	18
Parlez-vous français ?	19
ANNEXE - Lettre de mission du délégué à la Francophonie sportive et Haut fonctionnaire à la langue française	26

INTRODUCTION

« *Spoiler* », « *deadline* », « *replay* », « *feedback* » ... Les anglicismes se sont emparés de notre quotidien.

Dans les réunions professionnelles, les campagnes de communication, les médias ou les échanges en ligne, les mots anglais s'imposent souvent sans traduction, comme s'ils étaient plus modernes, plus efficaces, plus « professionnels ». Cette tendance s'est largement banalisée, au point de faire oublier qu'il existe, bien souvent, des équivalents français clairs et précis.

Or, cette évolution n'est pas sans conséquence : elle brouille les messages et nuit à leur compréhension, exclut une partie de la population moins familière de ces termes, et fragilise la place du français dans des domaines clés comme le numérique, l'économie, la recherche ou encore le sport : « *Le timing est short pour envoyer les data au CEO !* ».

Ce recours croissant aux anglicismes ne se limite donc pas à une simple évolution de la langue (de son lexique comme de sa syntaxe) : il comporte également des enjeux (majeurs) sur les plans culturel, éducatif, démocratique et social.

Et, surtout, il ne reflète en rien le sentiment de la majorité des Français. Une enquête du ministère de la Culture¹, réalisée en novembre 2024, met ainsi en lumière un rejet marqué de la part de nos concitoyens face à l'intrusion de l'anglais dans de nombreux secteurs de leur vie quotidienne. Une large partie de la population attend des institutions et des entreprises qu'elles privilégient l'emploi de termes français.

- 50 % des Français pensent que le français est une langue menacée ;
- 89 % pensent qu'il est indispensable que les services publics s'adressent aux usagers en français dans leurs communications

Un signal clair : les Français veulent du français. Gageons que les 396 millions de Francophones également !

1. « [Les Français et l'emploi de la langue française](#) », Agence Harris interactive France – novembre 2024

PREMIÈRE PARTIE

FRANCOPHONIE ET SPORT : UN ESPACE EN ESSOR

1.1. UN ESPACE FRANCOPHONE MONDIALISÉ ET EN DÉVELOPPEMENT

L'espace francophone représente aujourd'hui un ensemble géopolitique, linguistique, économique et culturel dynamique, composé de 90 États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il s'étend sur les cinq continents et regroupe plus de 396 millions de locuteurs de français. Nous serons plus de 650 millions en 2050.

Ce développement est soutenu par la démographie, avec une population francophone majoritairement jeune : près de 60 % des francophones de moins de 30 ans vivent en Afrique. À l'horizon 2050, l'Afrique comptera à elle seule plus de 70 % des francophones dans le monde.

Au-delà de la langue, la francophonie est aussi un espace d'échanges culturels, éducatifs, économiques, diplomatiques et bien sûr sportifs de plus en plus structurés, grâce aux politiques linguistiques nationales, aux institutions de coopération, à l'enseignement du français langue étrangère et à la diffusion de contenus médiatiques et numériques en français.



Les différents statuts des États membres de l'OIF, répartis sur les cinq continents : [Lien source](#)

1.2. LE FRANÇAIS, LANGUE HISTORIQUE DE L'OLYMPISME

Le français occupe une place centrale dans l'histoire et l'identité du mouvement olympique moderne. Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux Olympiques modernes en 1896, a fait du français la première langue officielle de l'Olympisme, par attachement aux idéaux d'universalisme et d'éducation portés par la langue.

Aujourd'hui, le français reste l'une des deux langues officielles du Comité International Olympique (CIO), aux côtés de l'anglais. Il est utilisé dans toutes les communications officielles, lors des cérémonies, dans la signalétique et les protocoles. La Charte olympique précise que les textes fondateurs du CIO sont rédigés en français et que le texte français fait foi en cas de divergence d'interprétation.

Certaines disciplines sportives ont conservé le français comme langue de référence pour les termes techniques, les règles et les annonces officielles. Ils restent utilisés à l'échelle mondiale, quels que soient les pays ou les compétiteurs.

Lexique de mots français dans le sport international :

- **Tennis** : coup droit, double faute
- **Escrime** : touché, riposte, parade
- **Judo** : déjà vu (terme informel repris dans des contextes anglophones)
- **Équitation** : dressage, passage, piaffer
- **Cyclisme** : peloton, contre-la-montre, maillot jaune

De nombreux événements et structures institutionnelles incarnent aujourd'hui la francophonie sportive. Parmi eux : les Jeux de la Francophonie supervisés par le CIJF², la CONFEJES³ ou encore l'AUF⁴. À ces instances s'ajoutent de multiples ONG et autres organisations qui participent également à cet élan. La CAN⁵, par exemple, ne se revendique pas comme un événement francophone, bien que le français occupe une place majeure tout au long de la compétition.

2. Comité international des Jeux de la Francophonie

3. Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie

4. Agence Universitaire de la Francophonie

5. Coupe d'Afrique des Nations

La mobilisation du ministère de la Culture (DGLFLF⁶) et du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, notamment par l'intermédiaire du délégué ministériel à la Francophonie sportive, a conduit à un nouvel élan en faveur de la langue française dans le sport. Elle s'est traduite par la mise en place du Groupe interministériel et interinstitutionnel « Le français, langue du sport et de l'Olympisme en France et dans le monde », à l'origine de nombreuses actions, comme la mise en place d'un réseau d'influenceurs francophones du sport et l'élaboration d'une cartographie exhaustive des acteurs francophones du sport.

Le fait qu'une grande partie des nouveaux sports proviennent des pays anglo-saxons, rend par ailleurs nécessaire la recherche de termes équivalents en français pour permettre une communication claire et accessible. Cette mission est assurée par le collège de terminologie et de néologie du dispositif d'enrichissement de la langue française – que coordonne le ministère de la Culture –, qui, en lien avec la délégation à la Francophonie sportive, travaille à l'élaboration et à la définition de termes sportifs en français.

6. Délégation générale à la langue française et aux langues de France

1.3. LE SPORT FRANCOPHONE : UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE ÉLEVÉ

L'industrie du sport est aujourd'hui l'un des secteurs les plus porteurs à l'échelle mondiale, avec un chiffre d'affaires global estimé à plus de 1 200 milliards d'euros par an (source [SKEMA Publika](#)). Dans l'espace francophone, les opportunités économiques se multiplient, à mesure que les politiques sportives, les investissements publics et privés, et les pratiques sportives se développent.

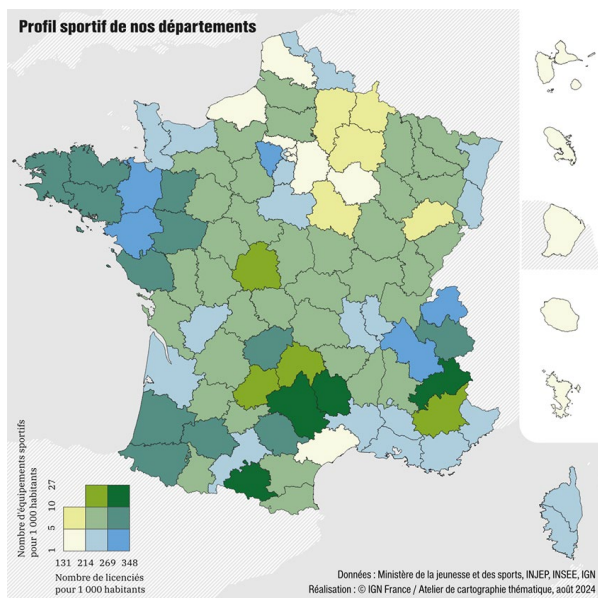
Un [rapport de BPCE L'Observatoire](#) estime que la filière sport représentait **2,7 % du PIB français en 2024**, soit environ **78 milliards d'euros**. Ces données correspondent à :

- L'évènementiel sportif (JO, championnats nationaux, Coupe du monde de rugby, etc.) :
 - Le marché mondial des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI) est estimé à environ 50 milliards d'euros par an
 - Entre 2018 et 2034, les GESI devraient représenter 42 % des retombées économiques de l'évènementiel sportif en France [lien source](#)
 - Les Coupes du monde de football, l'Euro de football 2016, la Coupe du monde de Rugby 2023 ou encore les JOP⁷ Paris 2024 ont particulièrement dynamisé l'économie locale (tourisme, hôtellerie, transports...) [lien source](#)
- La construction et la gestion d'infrastructures sportives (stades, piscines, complexes multisports) ;
- Le marché du textile et des articles de sport ;
- Le mécénat et le parrainage (*sponsoring* en anglais), les droits audiovisuels et les paris sportifs ;
- Le tourisme sportif (stations de ski, marathons, compétitions locales, etc.)

Dans plusieurs pays francophones d'Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Maroc, Cameroun, RDC...), le sport connaît une croissance annuelle supérieure à 5 %, portée par :

- La jeunesse de la population et la croissance de la pratique amateur ;
- La montée des compétitions continentales et interrégionales ;
- La construction de nouvelles infrastructures sportives urbaines ;
- Les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat sportif local.

Le partage d'une langue commune aux entreprises francophones est par conséquent un atout juridique et opérationnel considérable : il facilite les négociations, réduit les coûts de traduction, sécurise les contrats (droit écrit) et encourage la compréhension entre partenaires. La langue française devient ainsi un levier stratégique pour accéder aux marchés du sport, notamment dans les appels d'offres liés aux grands évènements ou à la commande publique dans les pays francophones.



Cartographie du sport en France - Visualiser les inégalités territoriales et sociales de l'accès au sport : profil départemental des pratiques et des équipements (2023) [lien source](#)

DEUXIÈME PARTIE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES LINGUISTIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE À L'ATTENTION DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

2.1. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE EN FRANÇAIS

Dans un contexte où la présence de mots et d'expressions étrangères progresse dans l'espace public, les Français expriment un fort attachement à leur langue, comme l'illustre la dernière enquête menée en 2024 par l'agence Harris interactive France pour le ministère de la Culture.

Les Français remarquent aussi cette progression dans la communication des services et entreprises publics (constatée par 81 % d'entre eux), ceux-ci affirment très nettement leur désaccord: 68 % d'entre eux se déclarent ainsi agacés par l'utilisation d'anglicismes dans les messages et slogans publicitaires des acteurs publics, 67 % d'entre eux estimant en outre que cela gêne la compréhension du message délivré.

Ces résultats traduisent des attentes fortes de nos concitoyens envers la communication des acteurs publics, que cela soit en matière d'emploi du français en tant que langue commune ou d'intelligibilité des messages délivrés. Ils en appellent également à une exemplarité des services publics dans leur emploi de la langue française, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon ».

La loi Toubon, qui incarne dans notre droit le principe selon lequel « La langue de la République est le français », pose ainsi un « droit au français ». C'est une loi de cohésion sociale, qui vise, avant tout, à assurer l'égalité des citoyens dans leur vie quotidienne, en garantissant à tous l'accès en français à l'information, aux savoirs, à la culture, aux services publics, et en veillant à la protection du consommateur, de l'usager, du salarié.

La maîtrise d'une communication claire et inclusive en français constitue un enjeu majeur pour une relation de confiance avec les Français.

À ce titre, des obligations s'imposent à tout agent qui concourt à l'exécution du service public :

- Une obligation d'emploi du français dans la communication interne et externe, orale et écrite, quels que soient les supports (courrier, note, acte juridique, contrat, charte, convention, règlement intérieur, site de l'internet, signalétique, nom de marque ou de service, campagne promotionnelle, annonce, etc.), avec la nécessité d'éviter les termes étrangers, lorsqu'il existe une expression ou un mot français de même sens, approuvés par la Commission d'enrichissement de la langue française.
- Une exigence de clarté et de lisibilité : lorsque le message est accompagné d'une traduction, le texte français doit figurer en première place et être aussi lisible, audible et intelligible que celui en langue étrangère (au regard de la police, des couleurs ou encore de la taille de caractère).
- Concernant une inscription ou une annonce destinée à l'information du public et traduite dans une langue étrangère, une obligation de la traduire en au moins deux langues, pour favoriser le plurilinguisme, notamment dans l'accueil de publics étrangers.
- La mise en place systématique d'un dispositif de traduction lors d'une manifestation, ou d'un colloque où des langues étrangères sont utilisées, en donnant à tous les participants la possibilité de s'exprimer en français.

Une foire aux questions (FAQ) consacrée à l'usage du français dans le sport sera prochainement disponible sur le site du ministère des Sports. Dans l'intervalle, vous pouvez en faire la demande en écrivant à l'adresse suivante : daniel.zielinski@igesr.gouv.fr

2.2. COMMUNICATION EN CONTEXTE MULTILINGUE

La réalité de la mondialisation impose la **cohabitation du français avec d'autres langues** : anglais, arabe, espagnol, portugais, etc. Cette diversité linguistique peut être un atout si elle est bien gérée. Voici quelques **principes clés** à adopter pour maintenir le français tout en intégrant le multilinguisme :

- **Évaluer et cartographier les compétences linguistiques des équipes**, y compris les langues régionales ou familiales, pour mieux mobiliser les talents dans les projets multinationaux.
- **Favoriser la compréhension mutuelle en laissant chacun s'exprimer dans la langue qu'il maîtrise le mieux**, tout en assurant une traduction suffisante (dans les réunions, séminaires, colloques ou manifestations) pour garantir la circulation des messages. Seules les manifestations de promotion du commerce extérieur et les manifestations qui ne concernent que des étrangers échappent à l'obligation d'emploi de la langue française.
- Lorsque le message est visible dans l'espace public (voies publiques, transports en commun, lieux ouverts au public), il est nécessaire, en cas de traduction, de recourir au moins à deux langues étrangères, dans un objectif de promotion du plurilinguisme. L'obligation de double traduction ne s'applique en revanche pas aux publications imprimées (journaux, revues) ni aux contenus diffusés dans l'internet ou par messagerie électronique.

2.3. LE FRANÇAIS INCARNE UN ATOUT STRATÉGIQUE POUR LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

Dans un contexte de coopération internationale, l'usage et la valorisation du français constituent un levier stratégique de visibilité, d'influence et de crédibilité pour les agents du service public. Ils participent ainsi à l'influence francophone du sport à l'international.

Trois axes de valorisation stratégique :

2. Langue de coopération institutionnelle

- Le français est une langue de travail reconnue dans de nombreuses organisations internationales (Commission européenne, ONU, UNESCO, etc.)
- Son usage facilite les échanges dans l'espace francophone et contribue à des relations fondées sur des références communes.

3. Diffusion des savoirs et des modèles francophones

- La production de documents, d'analyses et de formations en français permet de valoriser l'expertise des administrations publiques à l'international.
- Le français favorise la transmission des modèles administratifs, juridiques et techniques portés par les institutions publiques francophones.

4. Visibilité et influence dans les rencontres internationales

- L'usage du français lors des conférences, réunions, publications et prises de parole internationales contribue à affirmer une présence institutionnelle francophone.
- Il participe au maintien du multilinguisme dans les organisations internationales.

Témoignage de Dominique MARCHAND, Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la Recherche (IGESR)

« Dans le droit fil d'une part, de la loi Toubon qui, depuis 1994, entend protéger le droit des citoyens français à s'exprimer et à recevoir une information dans leur langue et d'autre part, de la Charte Olympique qui fait de la langue française l'une des deux langues officielles de l'univers Olympique et Paralympique, le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, en lien avec le ministère de la culture et le ministère chargé de la francophonie, conduit une action déterminée pour la promotion de la langue française et de la francophonie sportive, en s'appuyant notamment sur l'action de Daniel Zielinski, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, haut fonctionnaire à la langue française pour le sport. De multiples actions et publications sont conduites à ce titre et un réseau dynamique d'acteurs a été constitué pour les porter. Ce guide des bonnes pratiques linguistiques pour le secteur du sport francophone en est une des illustrations. Il vise l'ensemble du macrocosme du sport public : entreprises, fédérations, administrations, écoles, etc. et constitue un outil précis et concret pour faire vivre la langue française comme langue du sport et de l'olympisme, comme vecteur de la communauté du sport et comme puissance d'influence francophone dans le monde. »

Témoignage de Paul DE SINETY, délégué général à la langue française et aux langues de France (ministère de la Culture)

« La loi Toubon est un socle fondamental pour notre cohésion sociale. Contrairement aux images caricaturales qui lui ont été parfois accolées, elle n'entend pas exercer un contrôle sur la langue, ni interdire le recours à d'autres langues. Elle constitue plutôt un levier d'égalité au service de nos concitoyens, des sportifs, des clubs et des fédérations, en garantissant l'emploi d'une langue commune pour une compréhension mieux partagée. Pourquoi dire par exemple « bib draw », quand « tirage au sort des dossards » est bien plus explicite ?

En tant qu'agents publics, il nous incombe d'être exemplaires, pour un service public accessible à tous.

Le dispositif d'enrichissement de la langue française, dont la DGLFLF coordonne les travaux, offre des termes précis pour accompagner en français les évolutions du sport, comme en témoignent le « Lexicosports » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et des Jeux d'hiver de Milan-Cortina. Utilisons-les, pour que le sport continue de rimer avec inclusion ! »

Qu'est-ce que la délégation ministérielle à la francophonie sportive ?

La Délégation ministérielle à la Francophonie sportive, portée par le ministère français des Sports, le ministère de la Culture et le ministère de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger, œuvrent à renforcer la place du français et des cultures francophones dans le domaine sportif, en France comme à l'international.

Pour structurer son action, elle s'appuie sur cinq grands axes, en mobilisant de nombreux acteurs autour de cette ambition :

- Le développement d'une Francophonie économique autour du sport et la mobilisation d'influenceurs pour valoriser le français et le sport francophone ;
- L'apprentissage du français à l'étranger, par le sport et les valeurs olympiques ;
- L'implication des collectivités territoriales francophones dans des projets locaux et internationaux liés au sport ;
- La promotion du lien entre art, sport et francophonie ;
- La valorisation de la langue française comme outil de cohésion et de stratégie pour développer une influence dans le sport international. Dans cette perspective a été créé un collège de terminologie et de néologie, qui propose des définitions et des équivalents en langue française pour des termes qui n'existent que dans d'autres langues, principalement en anglais. Ils sont ensuite intégrés dans la base [FranceTerme](#) du ministère de la Culture. Ce collège prend part au dispositif d'enrichissement de la langue française, coordonné par la DGLFLF.

Ces initiatives permettent de faire du sport un véritable vecteur d'unité et de diversité culturelle francophone. Elles forment un outil au service du développement économique et diplomatique, tout en favorisant la mise en place de politiques publiques d'insertion, d'inclusion, de santé, d'émancipation et d'éducation par le sport.

Définition de la Francophonie Sportive

La Francophonie (avec un F majuscule) est ici entendue comme l'espace institutionnel multilatéral des 93 États et gouvernements membres de l'OIF. La Francophonie sportive se définit comme une forme de « puissance douce », représentant aujourd'hui un levier stratégique. Grâce à son pouvoir fédérateur auprès des publics, le sport est en effet une activité de séduction massive, un outil d'influence concret et de terrain, capable de tisser ou retisser du lien social, de favoriser la coopération internationale et de générer de la croissance. Dans ce contexte, la Francophonie sportive peut devenir un axe vecteur ? d'influence fort dans le monde du sport à l'international, en valorisant les synergies entre sport, langue et culture au sein d'un espace géopolitique partagé.

Retrouvez les documents de terminologie française des sports :

- [Les «Parlez-vous... ?»](#)
- [Le Lexicosports](#)
- [Les vocabulaires des sports dans les langues latines](#)

Pour plus d'informations sur la délégation ministérielle à la Francophonie sportive : [cliquez ici](#)

Pour nous contacter : daniel.zielinski@igesr.gouv.fr

Parlez-vous français ?

À la place de :	Utilisez :
API (Application Programming Interface)	Interface de programmation (d'application)
ASAP (As Soon As Possible)	Dès que possible
Backend	Serveur / Partie invisible
Bonus	Prime
Brainstormer / Brainstorming	Remue-méninges/ Réunion de partage d'idées
Brand	Marque
Branding	Image de marque
Brief	Instructions / Consignes / Résumé / Point de cadrage
Briefer	Donner des consignes / Donner des instructions / Instruire / Mettre au courant
Briefing	Présentation succincte
Bug	Bogue / Anomalie / Défaillance

À la place de :	Utilisez :
Business	Affaires / Entreprises
Business Model	Modèle économique / Modèle d'entreprise
Business Plan	Plan d'affaires / Plan de développement
Buzz	Retentissement médiatique
Call	Appel / Entretien téléphonique
Casting	Audition / Sélection des acteurs, actrices ou candidats, candidates
Cash-flow	Flux de trésorerie / Capacité d'autofinancement
CEO (Chief Executive Officer)	PDG (Président directeur général, présidente directrice générale)
Challenge	Défi / Challenge
Cloud	Nuage (informatique)
Community manager	Animateur, animatrice de communauté
Confcall	Conférence téléphonique / Réunion téléphonique

À la place de :	Utilisez :
Corporate	D'entreprise / De marque / Institutionnel
Customisée	Personnalisée
Data	Donnée(s)
Deadline	Date butoir / Échéance
Debrief	Compte rendu / Réunion bilan / Bilan
Fashion	À la mode
Feed-back	Bilan / Retour d'expérience
Focus group	Groupe cible
Forwarder	Transférer / Faire suivre
Freelance	Indépendant, indépendantes / Travailleur, travailleuse autonome
Frontend	Interface / Partie visible
Funding	Financement

À la place de :	Utilisez :
Goodies	Objets publicitaires / Cadeaux promotionnels
Guidelines	Orientations claires
Hackathon	Marathon de programmation
Hiring	Recrutement
HR (Human Resources)	RH (Ressources Humaines)
Job	Travail
Kick-off	Lancement
Leadership	Capacité à diriger
Login	Connexion
Mail	Courriel
Manager	Responsable / Gestionnaire
Marketing	Mercatique / Stratégie commerciale

À la place de :	Utilisez :
Meeting	Réunion
Newsletter	Infolettre / Lettre d'information
Open space	Plateau
Overbooké	Surchargé
Pitch	Abrégé / Argument / Condensé / Présentation / Résumé
Process	Procédure
Project manager	Chef, cheffe de projet
Replay	(Service de) rattrapage / Vidéo de rattrapage
Retroplanning	Calendrier prévisionnel
Road map	Feuille de route
Save the date !	Retenez la date ! / Prenez date !
Scale-Up	Entreprise en croissance

À la place de :	Utilisez :
Scope	Cadre (du projet ou de la mission)
Slides	Planches / Diapositives
Speech	Allocution / Laïus / Petit topo
Spoiler	Divulgâcheur, divulgâcheuse
Sponsor	Appui / Porteur
Start-up	Jeune entreprise innovante / Jeune pousse
Storytelling	Mise en récit
Switcher	Échanger / Changer
Team	Équipe
Teambuilding	Renforcement d'équipe
Teaser	Accroche / Aguiche / Bande- annonce
To do list	Liste (des tâches)

À la place de :	Utilisez :
Top down	Vertical / Hiérarchique / Hiérarchisé
Turn-over	Renouvellement du personnel
Update	Mise à jour
User	Utilisateur, utilisatrice
Webinaire / Webinar	Conférence / Visioconférence / Séminaire (en ligne)
Webmaster	Administrateur, administratrice de site
Workshop	Atelier

ANNEXE - LETTRE DE MISSION DU DÉLÉGUÉ À LA FRANCOPHONIE SPORTIVE ET HAUT FONCTIONNAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre de la Culture

La Ministre des Sports et des
Jeux Olympiques et
Paralympiques

La Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de
l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du
Développement, de la Francophonie et des
Partenariats internationaux

Paris, le 1^{er} septembre 2023

Monsieur l'Inspecteur général,

Nous avons le plaisir de vous confirmer dans vos différentes missions liées à la Francophonie et à la langue française dans le sport.

Vous aviez été nommé chef de délégation française pour les IX^{ème} Jeux de la Francophonie à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC) du 28 juillet au 6 août 2023 et avez parfaitement rempli votre mission. Nous vous remercions à cet effet de bien vouloir nous faire parvenir un rapport de mission.

Votre fonction désormais sera intitulée pour l'ensemble de vos actions, « Délégué ministériel à la francophonie au ministère des Sports et JOP – Haut fonctionnaire à la langue française ».

1) Missions dans le cadre de la langue française pour le sport

Par arrêté du 27 juillet 2021 du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports, publié au *Journal officiel* le 22 août 2021, vous avez été nommé haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère chargé des Sports.

À ce titre, en tant que référent sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française, il vous revient de définir et de mettre en œuvre au sein du MSJOP la politique en faveur de la langue française, élaborée en dialogue et en lien avec le ministère de la Culture et sa Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Vous veillerez ainsi à ce que les enjeux liés à la langue soient partagés et pris en compte dans les politiques publiques déployées par le MSJOP, au niveau central et déconcentré, comme par les opérateurs de l'État, le réseau des établissements publics nationaux et locaux, les fédérations sportives.

Votre action s'inscrit dans les objectifs définis par le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, modifié par le décret n°2015-341 du 25 mars 2015. Sur cette base, nous souhaitons que vous agissiez en tant que « haut fonctionnaire à la langue française », chargé de l'enrichissement de la langue mais aussi de son emploi dans votre périmètre d'intervention, et plus largement que vous soyez à même d'intervenir sur l'ensemble des enjeux linguistiques des politiques nationales du sport.

Vous prendrez également toutes initiatives utiles de nature à conforter l'exemplarité qui revient aux services et établissements de l'État en matière d'emploi de la langue française conformément au cadre légal en vigueur (loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon »). Vous porterez une attention particulière aux évolutions de la langue (par exemple la féminisation), aux enjeux de la compréhension par tous du langage de l'administration, à la promotion du plurilinguisme et de la Francophonie.

...

Votre action s'inscrit au cœur de l'ensemble des grands événements sportifs organisés par la France, tels que les championnats d'Europe, les championnats du monde accueillis, les tournois de qualification olympique ou encore la coupe du monde de Rugby en 2023, qui sont autant d'occasions pour promouvoir la langue française.

2) Missions liées à la francophonie et aux JOP

S'agissant des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, dans le respect des objectifs du Plan Héritage, vous contribuerez à faire rayonner le français comme langue du sport, pour les Français et avec les francophones, et à promouvoir le plurilinguisme et la diversité culturelle.

Un groupe interministériel et interinstitutionnel a été créé conjointement en novembre 2022 par le ministère de la culture et le ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques consacré à « La langue française, langue du sport et de l'olympisme, en France et dans le monde ». Aux côtés de M. Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France et par ailleurs président de ce groupe, vous en assurerez, le secrétariat général aidé en cela par la DGLFLF, le suivi et la rédaction de conclusions basées sur des mesures concrètes qui nous seront proposées.

Vous assurerez le suivi pour le ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, de la convention OIF/COJO sur les objectifs de francophonie sportive et de langue française à l'occasion des JOP de Paris 2024, en lien étroit avec le délégué aux Affaires francophones du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, correspondant national près l'OIF, M. Christophe Gigaudeau.

Vous pourrez mobiliser les services du MSJOP, notamment la Direction des Sports et le Bureau de la Communication.

Vous identifierez au sein du MSJOP et de ses établissements (notamment la DS, les CREPS, l'INSEP et l'ANS) un référent sur les questions de linguistique et de francophonie. Vous pourrez, en accord avec les directions concernées, collecter ou diffuser des informations en matière d'enrichissement, d'emploi ou de diffusion de la langue française auprès de ces référents.

Vous adresserez chaque année aux trois ministères de référence un rapport portant à la fois sur vos activités et sur vos observations s'agissant de l'emploi du français ainsi que concernant l'espace Francophone dans votre domaine. Il comprendra un bilan des travaux terminologiques, de la diffusion et de l'utilisation des termes, et il présentera l'état de réalisation des objectifs assignés dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Par ailleurs, vous veillerez à proposer et réaliser une ou plusieurs actions de valorisation de la francophonie à l'occasion du passage de la flamme à Villers-Cotterêts le 17 juillet 2024.

Enfin, en lien avec le MEAE, vous formulerez des propositions relatives aux liens qui pourront être faits entre le monde sportif et le sommet de la francophonie qui se tiendra en France à l'automne 2023.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de notre considération distinguée.



Rima ABDUL MALAK



Amélie OUDEA-CASTERA



Chrysoula ZACHAROPOULOU



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
95 avenue de France
75650 Paris cedex 13

www.sports.gouv.fr

